



## Fédération Santé et Action Sociale

# Communiqué de presse

003/25

Montreuil, le 21 janvier 2025

### Les EHPAD en souffrance !

Avec les EHPAD de France au bord du gouffre, en manque de moyens humains et financiers, la maltraitance institutionnelle envers les personnels, les résidents et les familles devient une triste réalité. Toutes les mobilisations des personnels, des familles et des résidents démontrent bien l'insuffisance de personnel et de financement pour accompagner le grand âge. Le gouvernement priorise la politique du maintien à domicile. C'est une belle chose que de vieillir chez soi, mais à quel prix ? Les fermetures des EHPAD se succèdent en privilégiant le maintien à domicile, avec un PLFSS autonomie, dérisoire et inadapté aux enjeux du grand âge. Les plaintes de famille se multiplient par rapport à cette sinistralité qui ne fait que se dégrader.

Les effectifs soignants sont en diminution. Nous ne pouvons que constater le non-remplacement des départs à la retraite, des arrêts de travail en forte augmentation, des soignants cassés, physiquement et psychologiquement : ils ne peuvent plus effectuer leur métier ; nombre d'entre eux font l'objet de licenciements pour inaptitude à leurs fonctions et ils sont orientés vers France travail.

Le turn-over du personnel avec l'embauche de vacataires conduit à la paupérisation du secteur médico-social. Certains ETS ne fonctionnent qu'avec des vacataires payés à moindre coût. Les vacataires sont une grande source d'économie pour ces donneurs d'ordre, dénués de la moindre considération pour le bien-être des résidents.

C'est l'application purement comptable d'une politique RH dépourvue d'approche qualitative et humaine.

L'omerta de la maltraitance envers le grand âge ne peut plus durer.

Depuis plusieurs années, la CGT alerte en vain sur cet état de fait ! N'oublions pas la grande journée de mobilisation historique du 30 janvier 2018, l'affaire des fossoyeurs « ORPEA », la crise sanitaire COVID qui a touché particulièrement nos aînés dans les EHPAD.

Ces faits ont conduit le gouvernement MACRON à préparer une loi grand âge, mais sans résultat. La loi « bâtir pour construire une société du bien vieillir » est source de déception. En effet, elle ne répond pas aux attentes et aux besoins d'un accompagnement de qualité et de soins pour les résidents.

Une loi sans moyens financiers n'a pas les possibilités de son action.

Avoir une loi de programmation avec les moyens financiers et en personnel est nécessaire (la loi bien vieillir a été faite pour se substituer à une loi de programmation digne de ce nom, succès limité même au Parlement qui a imposé un amendement demandant la loi de programmation avant fin 2024).

La CGT et toutes les forces qui la composent portent les revendications suivantes : une protection sociale conséquente et adaptée aux enjeux actuels pour relever le déficit du grand âge et de défendre les travailleuses et travailleurs des EHPAD, notamment en termes d'effectifs soit 1 soignant pour 1 résident, la revalorisation des salaires et des formations qualifiantes.